



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Salvador

Question au Gouvernement n° 2565

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Filleul, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Jacques Filleul. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Je voudrais tout d'abord, au nom du groupe d'amitié France-Salvador, que je préside, et de l'ensemble de la représentation nationale adresser un message de solidarité à l'égard des pays d'Amérique centrale touchés par le violent séisme du week-end dernier. Je recevais, dans ma circonscription, en novembre dernier, l'ambassadeur du Salvador qui s'est fait l'écho de l'admiration de son pays pour le nôtre. Je voudrais aujourd'hui, dans ce moment tragique pour son peuple, lui témoigner notre amitié et notre soutien.

La Salvador est le pays le plus durement touché, puisque

l'épicentre du séisme a été localisé au large de la côte salvadorienne. Au lendemain de la catastrophe, la désolation règne dans tout le pays, le bilan ne cesse de s'alourdir, on parle aujourd'hui de plus 600 morts, de 2 300 blessés, de plusieurs centaines de disparus et de milliers de sans-abris. Les dégâts matériels sont à la hauteur de ce terrible sinistre et le président salvadorien, Francisco Flores, en appelle à l'aide internationale.

Monsieur le Premier ministre, je souhaiterais connaître les dispositions d'urgence que le Gouvernement entend prendre pour venir en aide à un pays qui a déjà été lourdement frappé, dans son histoire récente, par d'autres catastrophes naturelles, la dernière en date étant le cyclone Mitch en 1998. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes.

M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes. Monsieur le député, bien entendu, notre pays et l'Union européenne ne pouvaient rester insensibles à la catastrophe qui vient de se produire au Salvador et à l'appel à la solidarité internationale lancé par le président salvadorien.

Chaque heure compte car les chances de survie des personnes encore ensevelies s'amenuisent. Il faut par ailleurs assurer la subsistance des survivants. C'est pourquoi le gouvernement du Salvador a demandé à la France une aide médicale en personnels et en matériel, ainsi qu'un appui pour le traitement de l'eau.

Dans ce contexte, la cellule d'urgence du ministre des affaires étrangères, en alerte dès la nuit du 13 au 14 janvier, a pu, en étroite coordination avec le ministère de l'intérieur et le ministère de la défense, organiser l'acheminement au Salvador des secours demandés, en mettant l'accent sur les moyens de la sécurité civile, qui sont essentiels dans la gestion de ce type de catastrophe.

Un DC-10 affrété par le ministère des affaires étrangères a quitté Orly hier soir. Il achemine un détachement de cinquante-six agents de la sécurité civile et du SAMU, tous médecins, infirmiers ou techniciens du traitement des eaux, ainsi que de nombreux équipements. Il s'agit donc d'un dispositif important, auquel s'est jointe une unité de la sécurité civile allemande, comprenant quatorze agents.

Je souligne enfin que des ONG françaises se mobilisent pour apporter des secours aux survivants, notamment la Croix-Rouge française et Médecins du monde, et je note la multiplication des initiatives associatives et privées.

Voilà où nous en sommes. Nous agissons déjà, et le Gouvernement continuera de suivre avec la plus grande attention l'évolution des besoins sur place, tels qu'ils seront précisés au fil des heures par le comité d'urgence salvadorien. Il adaptera en conséquence l'importante contribution que la France entend apporter pour aider à remédier à cette situation dramatique. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Filleul](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2565

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2001, page 388

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 janvier 2001